

**Procès-verbal des délibérations de la
Commission scolaire des Draveurs
10 DÉCEMBRE 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT ____

Page: 9

INITIALES DU SECRÉTAIRE ____

Procès-verbal de la 3^e séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs, tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec) le **lundi 10 décembre 2018** à compter de **18 h**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES:

Monsieur Claude Beaulieu, président

Madame Micheline Marcotte Boucher, Marie-France Gagnon, et messieurs Pierre Boucher, Paul Loyer, Paul Morin, Steve Kirk et Romain Vanhooren (arrivé à 18h12), commissaires

Madame Manon Dufour, directrice générale, Madame Julie Laberge, directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, secrétaire général.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENT :

Madame Chantal Patrice, directrice du service des ressources matérielles

Madame Lyne Normand, directrice du service des ressources informatiques, clientèle et transport

Madame Sara Duguay, directrice du service des ressources financières

M. Denis St-Onge, directeur du service des ressources humaines

ABSENCES :

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Monsieur Claude Beaulieu constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

E023-1812 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

E024-1812 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 OCTOBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher que le procès-verbal de la séance tenue le 22 octobre 2018 soit approuvé.

Modification – madame Nathalie Dorais-Pagé et monsieur Ernest Bédard étaient présents.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE SUIVI 22 OCTOBRE 2018

La Direction générale fait part de tous les avis de suivi de cette séance.

**E025 -1812 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES –
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AUX ÉTABLISSEMENTS
DU SECTEUR DES ÉCOLES SECONDAIRE**

CONSIDÉRANT que le contrat de services pour l'entretien des espaces verts avec le prestataire de services *Pro-Vert* se termine le 15 novembre 2018 pour les établissements du secteur des écoles secondaires;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher de reconduire le contrat de services en entretien des espaces verts avec la compagnie **Pro-Vert** située au 1144, rue de Neuville, Gatineau, Québec, J8M 2C5, pour une deuxième et dernière année soit du 15 avril 2019 au 15 novembre 2019, pour les établissements du secteur des écoles secondaires aux mêmes termes et conditions :

| | |
|----------------------|-------------------------------------|
| du Versant | 10 330 \$ excluant les taxes |
| de l'Érablière | 10 870 \$ excluant les taxes |
| Le Carrefour | 14 190 \$ excluant les taxes |
| Nicolas-Gatineau | 13 205 \$ excluant les taxes |
| Montant total | 48 595 \$ excluant les taxes |

Adoptée à l'unanimité

**E026-1812 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES –
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AUX ÉTABLISSEMENTS
DU SECTEUR RURAL**

CONSIDÉRANT que le contrat de services pour l'entretien des espaces verts avec le prestataire de services *Entretien S. Carrière* se termine le 15 novembre 2018 pour les établissements du secteur rural;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard de reconduire le contrat de services en entretien des espaces verts avec la compagnie **Entretien S. Carrière** située au 7, impasse des Conifères, Cantley, Québec, J8V 0C1, pour une deuxième et dernière année soit du 15 avril 2019 au 15 novembre 2019, pour les établissements du secteur rural :

| | |
|----------------------|-------------------------------------|
| de l'Orée-des-Bois | 6 000 \$ excluant les taxes |
| de la Rose-des-Vents | 2 400 \$ excluant les taxes |
| L'Équipage | 4 000 \$ excluant les taxes |
| Sainte-Élisabeth | 1 800 \$ excluant les taxes |
| Montant total | 14 200 \$ excluant les taxes |

Adoptée à l'unanimité

**E027-1812 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES –
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AUX ÉTABLISSEMENTS
DU SECTEUR OUEST**

CONSIDÉRANT que le contrat de services pour l'entretien des espaces verts avec le prestataire de services *Entretien S. Carrière* se termine le 15 novembre 2018 pour les établissements du secteur Ouest;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé de reconduire le contrat de services en entretien des espaces verts avec la compagnie **Entretien S. Carrière** située au 7, impasse des Conifères, Cantley, Québec, J8V 0C1, pour une deuxième et dernière année soit du 15 avril 2019 au 15 novembre 2019, pour les établissements du secteur Ouest :

| | |
|---|-------------------------------------|
| de l'Envolée | 3 600 \$ excluant les taxes |
| de Touraine, édifice George-Étienne-Cartier | 6 000 \$ excluant les taxes |
| de Touraine, édifice Riviera | 3 000 \$ excluant les taxes |
| du Nouveau-Monde, édifice Renaud | 4 000 \$ excluant les taxes |
| du Nouveau-Monde, édifice St-Rosaire | 3 100 \$ excluant les taxes |
| du Vallon | 3 600 \$ excluant les taxes |
| Saint-Cœur-de-Marie | 2 000 \$ excluant les taxes |
| Sainte-Bernadette | 2 000 \$ excluant les taxes |
| L'Escale | 4 000 \$ excluant les taxes |
| L'Oiseau Bleu | 3 600 \$ excluant les taxes |
| La Source | 5 800 \$ excluant les taxes |
| Le Petit Prince | 3 600 \$ excluant les taxes |
| Le Tremplin | 3 600 \$ excluant les taxes |
| Massé | 2 100 \$ excluant les taxes |
| Nouvel-Horizon | 3 800 \$ excluant les taxes |
| Montant total | 53 800 \$ excluant les taxes |

Adoptée à l'unanimité

**E028-1812 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES –
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AUX ÉTABLISSEMENTS
DU SECTEUR CENTRE**

CONSIDÉRANT que le contrat de services pour l'entretien des espaces verts avec le prestataire de services *Pro-Vert* se termine le 15 novembre 2018 pour les établissements du secteur Centre;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

**Procès-verbal des délibérations de la
Commission scolaire des Draveurs
10 DÉCEMBRE 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT ____

Page: 13

INITIALES DU SECRÉTAIRE ____

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher de reconduire le contrat de services en entretien des espaces verts avec la compagnie **Pro-Vert** située au 1144, rue de Neuville, Gatineau, Québec, J8M 2C5, pour une deuxième et dernière année soit du 15 avril 2019 au 15 novembre 2019, pour les établissements du secteur Centre :

| | |
|---|-------------------------------------|
| C.F.P.C.O., édifice Brébeuf | 3 243 \$ excluant les taxes |
| C.F.P.C.O., édifice Broadway | 2 110 \$ excluant les taxes |
| C.F.P.C.O., édifice Maloney | 2 715 \$ excluant les taxes |
| Carle | 3 355 \$ excluant les taxes |
| de l'Escalade | 3 355 \$ excluant les taxes |
| de l'Odyssée, édifice Jean XXIII | 2 565 \$ excluant les taxes |
| de l'Odyssée, édifice Saint-René-Goupil | 2 565 \$ excluant les taxes |
| de la Montée | 2 962 \$ excluant les taxes |
| des Cépages | 2 830 \$ excluant les taxes |
| Montant total | 25 700 \$ excluant les taxes |

Adoptée à l'unanimité

**E029-1812 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES –
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AUX ÉTABLISSEMENTS
DU SECTEUR EST**

CONSIDÉRANT que le contrat de services pour l'entretien des espaces verts avec le prestataire de services *Entretien S. Carrière* se termine le 15 novembre 2018 pour les établissements du secteur Est;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé de reconduire le contrat de services en entretien des espaces verts avec la compagnie **Entretien S. Carrière** située au 7, impasse des Conifères, Cantley, Québec, J8V 0C1, pour une deuxième et dernière année soit du 15 avril 2019 au 15 novembre 2019, pour les établissements du secteur Est :

| | |
|---|-------------------------------------|
| Centre administratif | 5 300 \$ excluant les taxes |
| de la Traversée, édifice Lavigne | 2 200 \$ excluant les taxes |
| de la Traversée, édifice Sainte-Maria-Goretti | 4 000 \$ excluant les taxes |
| des Belles-Rives | 1 600 \$ excluant les taxes |
| des Trois-Saisons, édifice Lavictoire | 1 000 \$ excluant les taxes |
| des Trois-Saisons, édifice Saint-Pie X | 3 500 \$ excluant les taxes |
| du Bois Joli | 2 200 \$ excluant les taxes |
| La Sablonnière | 4 000 \$ excluant les taxes |
| Montant total | 23 800 \$ excluant les taxes |

Adoptée à l'unanimité

E030-1812 ENTÉRINEMENT DU CONTRAT – CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À VAL-DES-MONTS – FOURNITURES ET SERVICES POUR L'INSTALLATION DE FIBRES OPTIQUES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation publié le 4 octobre 2018 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 24 octobre 2018 et analyse précisant une conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, de la clientèle et du transport et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard d'entériner la soumission de la compagnie **C3F Télécom Inc**, située au 3330, avenue Francis-Hugues, suite 101, Laval, Québec, H7L 5A7, au montant de 27 330\$, excluant les taxes, pour l'installation de fibres optiques à la nouvelle école primaire de Val-des-Monts ainsi que l'entretien et service pour une période de trois années débutant à la fin des travaux.

Adoptée à l'unanimité

E031-1812 PROJET SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF – LA SABLONNIÈRE

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Marie-France Gagnon (circonscription 10);

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher de verser une somme entre 250\$ et 300\$ au budget de l'école La Sablonnière en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E032-1812 APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET DE
LA LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DURANT LA PÉRIODE
DU 24 SEPTEMBRE AU 11 NOVEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative concernée s'est assurée que les achats de biens et de services pour lesquels des déboursés ont été effectués en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été délégués et selon les politiques en vigueur;

CONSIDÉRANT que la livraison des biens ou la prestation des services a eu lieu conformément aux exigences de la direction de l'unité administrative;

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative recommande le paiement;

CONSIDÉRANT le contrôle effectué par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie Dorais-Pagé a procédé par échantillonnage à l'examen des pièces justificatives à l'appui des chèques ou paiements directs suivants 279915, 279962, 280009, 280056, 280125, 280219, 280313, 280413, 280460, 280507, 280525, 280619, 280713, 280807, 280863, 280910, 280957, 281035, 281129, 281223, 281349, 281396, 281421, 281515, 281609, 281681, 281728, 281817, 281911, 282032, 282079, 282126, 282159, 282253, 282347, 282415, 282462, 282509, 282574, 282668, 282762 durant la période du 24 septembre au 11 novembre 2018 inclusivement.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'approuver la liste des chèques émis et la liste des paiements directs pour la période du 24 septembre au 11 novembre 2018 inclusivement, pour un montant total de 18 065 914,04 \$.

Adoptée à l'unanimité

**E033-1812 AMENDEMENT ENTENTE NATIONALE (E6) 2015-2020 –
NOMINATION D'UN NOUVEL ARBITRE EN CHEF**

CONSIDÉRANT l'amendement à l'Entente nationale (E6) 2015-2020 conclu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE);

CONSIDÉRANT que cet amendement vient modifier le sous-paragraphe 1) du paragraphe A) de la clause 9-2.03 qui concerne la nomination d'un nouvel arbitre en chef;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Vanhooren d'autoriser le président du comité exécutif et la directrice générale à procéder, avec le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, à la signature de l'amendement relatif à l'Entente nationale (E6) 2015-2020.

Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aucune communication

DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune communication

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du comité exécutif aura lieu le lundi 28 janvier 2019 à 18 h au salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

E034-1812 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher que la séance soit levée. Il est 18h21.

Adoptée à l'unanimité

Christian Lafortest
Secrétaire général

Claude Beaulieu
Président